

Monsieur Le Pen défend le fascisme islamique

« Parlons franchement : y a -t-il incompatibilité entre les cinq piliers de la foi musulmane – profession de foi, cinq prières quotidiennes, ramadan, charité du vendredi, pèlerinage une fois dans sa vie, à la Mecque – et le mode de vie français ?

– A mon sens, aucune. ... »

Qui, en cette fin du mois de septembre 2009, répond en ces termes à la question de Nicolas Gauthier sur le site Egalité et Réconciliation ? Mouloud Aounit ? Tariq Ramadan ? Fouad Alaoui ?

Non, chers lecteurs, cette réponse est, à la grande surprise générale, celle du président du Front National Monsieur Le Pen.

http://www.egaliteetreconciliation.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=4440&Itemid=115

Il semble en effet que Jean-Marie Le Pen ait miraculeusement découvert les » joies » de la repentance à l'égard des citoyens français de confession musulmane, n'hésitant ni à nous dresser un tableau idyllique de l'islam en France ni à dérouler désormais sans plus aucun complexe le tapis rouge de sa proximité idéologique avec des régimes politiques qui importent en Europe le fascisme islamique.

Ce revirement spectaculaire de discours concernant ce qui deviendrait soudain la compatibilité de l'islam avec le modèle républicain laïque français, surprend pour le moins ! Souvenons-nous en effet : le 2.04.04, le Tribunal correctionnel de Paris avait condamné Monsieur Le Pen pour une interview donnée au journal Le Monde le 19.04.03 dans laquelle il avait affirmé notamment :

« ... le jour où nous aurons en France, non plus cinq millions mais 25 millions de musulmans, ce sont eux qui commanderont. Et les Français raseront les murs, descendront des trottoirs

*en baissant les yeux. Quand ils ne le font pas, on leur dit :
» Qu'est-ce ce que tu as à me regarder comme ça, tu cherches la bagarre ? » Et vous n'avez plus qu'à filer, sinon vous prenez une trempe. »*

Alors, que nous dit Monsieur Le Pen dans l'interview accordée au site Egalité et Réconciliation ?

I – Monsieur Le Pen n'argumente jamais l'idée selon laquelle l'islam serait compatible avec le modèle républicain et laïque français, allant parfois du reste jusqu'à ignorer superbement l'actualité des débats actuellement menés en France sur ce sujet.

1. Monsieur Le Pen affirme que les cinq piliers de l'islam peuvent parfaitement s'intégrer dans le paysage républicain et laïc français :

En vérité, à la question posée : *» Y-a-t-il incompatibilité entre les cinq piliers de la foi musulmane – profession de foi, cinq prières quotidiennes, ramadan, charité du vendredi, pèlerinage une fois dans sa vie, à la Mecque – et le mode de vie français ? «* , Monsieur Le Pen se contente seulement d'affirmer : *» A mon sens, en vérité aucune. «*

Or, tout débat politique est fondé sur l'argumentation. De ce point de vue, Monsieur Le Pen, en refusant d'emblée de développer son argumentation sur le sujet, nous démontre au mieux qu'il ne maîtrise pas le sujet, ce qui serait tout de même préoccupant de la part d'un élu qui prétendait accéder aux plus hautes fonctions de l'Etat français. Au pire, qu'il refuserait l'idée même de débat et donc indirectement le fondement même de la démocratie, telle que nous l'avons héritée de l'Antiquité grecque.

Enfin, comment ne pas y voir un mépris ouvertement affiché à l'égard des citoyens français auxquels le message envoyé serait finalement :

« Moi, je vous dis que l'islam s'intègre parfaitement dans notre République laïque sans vous expliquer pourquoi. Assimilez ce que je vous dis sans vous poser de question(s) : le Chef a parlé et il a toujours raison. Pour ceux qui poseraient trop de questions ou contesteraient ce que

j'affirme là, circulez, il n'y a rien à voir ! »

Maintenant, revenons précisément à la question d'origine : les cinq piliers de l'islam sont-ils compatibles avec le mode de vie français, ou plus exactement sont-ils compatibles avec le modèle laïc français ?

Prenons l'exemple du Ramadan. Dans un système régi par la Loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905, les administrations, les corps de la fonction publique doivent-ils prévoir d'aménager des horaires de travail aux salariés qui font le Ramadan ? Non. Pourquoi ? Pour deux raisons majeures :

– Ce n'est pas à la République laïque de s'adapter aux pratiques religieuses mais à ceux qui ont une pratique religieuse de s'adapter aux règles qui régissent le système laïc français.

– La Loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905 ne tolère, à juste titre, aucune confusion entre la sphère du politique et celle du religieux. En conséquence, toute pratique religieuse relève et ne devrait relever que de la stricte sphère privée. A l'inverse, cette règle de séparation du politique et du religieux doit être également et peut-être même en priorité appliquée par les élus de la République, ce qui n'est hélas pas toujours le cas. A titre d'exemple, le Maire de Paris Monsieur Delanöe a déplacé récemment la réunion du Conseil municipal de Paris parce qu'elle coïncidait avec le jour de la fête de Yom Kippour. Comme l'écrivait judicieusement Anne Zelensky dans le n°103 de Riposte Laïque, « comment un élu de la République peut-il annuler une réunion essentielle au fonctionnement de la mairie, pour un fonctionnement religieux ? » (« Lettre ouverte à Bertrand Delanöe qui annule un conseil municipal pour cause de Yom Kippour »)